

Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle (269E) Fiche d'aide à l'examen

L'examen de Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle 269E est basé sur les objectifs généraux de rendement, soit les « ensembles de compétences » identifiés dans le registre de la norme de formation pour le métier en question. La norme de formation décrit les compétences et les connaissances requises pour exercer les fonctions du métier. Ces normes ainsi que l'examen ont été élaborés en consultation avec des représentants du métier. La note de passage à l'examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification de l'Ontario est de 70 %. Pour plus d'informations sur la procédure d'examen et la préparation nécessaire, veuillez consulter : [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Pourcentage de questions pour chaque ensemble de compétences faisant partie de la norme de formation par l'apprentissage

Ensemble de compétences	Pourcentage (%) des questions de l'examen
Se protéger et protéger les autres	10%
Communiquer en milieu de travail	2%
Utiliser des outils et du matériel	9%
Procéder a des opérations de montage et de levage	10%
Évaluer les exigences du projet	6%
Planifier, élaborer, entretenir et démonter de systèmes	26%
Mettre en œuvre une alimentation temporaire	6%
Installer, contrôler et démonter les dispositifs d'éclairage	21%
Gérer les unités d'alimentation portables et entretenir les batteries	10%
TOTAL	100 %